



Renseignement contrat de travail et fiche de paye

Par **manuela**, le **09/11/2011** à **21:05**

Bonjour,
bonsoir, je suis employé depuis 7 mois dans un garage et c'est une amie qui m'a recruté comme employé je lui demande mon contrat de travail il me donne une photocopie du contrat sans tanpons de la société (qui ne vaut rien pour une demande de crédit). puis je lui demande mes fiche de paye rien néant comment je fait la depuis 7 mois' de plus je ne c'est pas comment faire pour me renseigné

Par **pat76**, le **10/11/2011** à **14:17**

Bonjour

Vous allez à l'inspection du travail expliquer votre situation.

Comment est payé votre salaire par virement, par chèque ou en espèces?

Votre employeur doit obligatoirement vous remettre un contrat à avec l'indication de l'entreprise si vous en faites la demande ou bien une attestation confirmant que vous êtes employé en CDI.

Pour les bulletins de salaire; c'est une obligation également de vous remettre chaque mois le bulletin de salaire.

Vous avez eu une visite médicale d'embauche?

Vous devriez vérifier auprès de l'URSSAF que l'employeur a bien envoyé la Déclaration Unique d'Embauche.

Prenez contact au plus vite avec l'inspection du travail pour expliquer votre situation.

Ou alors, vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure votre employeur de vous remettre un contrat et vos bulletins de salaire dans les 8 jours à la réception de votre lettre.

faute pour lui de le faire dans le délai indiqué, vous l'assignerez en référé devant le Conseil des Prud'hommes et demanderez le prononcé d'une astreinte de 50 euros par jour de retard pour la remise de chaque document.

Vous garderez une copie de votre lettre.